

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 10/03/2021

Dengue à La Réunion : reprise de l'épidémie En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin.

Du 22 au 28 février, 260 cas de dengue ont été confirmés dans l'île. Le nombre de cas et de passages aux urgences pour dengue poursuivent leur augmentation, indiquant une reprise de l'épidémie à La Réunion.

16 communes sont concernées par la circulation du virus et de nouveaux regroupements de cas sont identifiés dans l'ouest et le nord. Dans le contexte actuel, l'action de tous est primordiale pour limiter la propagation de l'épidémie et éviter le recours à l'hôpital pour dengue. Dès l'apparition de symptômes, les personnes sont invitées à consulter un médecin qui prescrira la réalisation d'un prélèvement en laboratoire pour confirmation du diagnostic de la dengue. Cette confirmation biologique permet d'identifier rapidement les personnes malades et mettre en place immédiatement les mesures de lutte anti vectorielle pour limiter l'apparition de cas secondaires, voire l'installation de nouveaux regroupements de cas.

La préfecture et l'ARS de La Réunion rappellent à l'ensemble de la population l'importance de se protéger contre les moustiques.

Situation de la dengue au 10 mars 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Sur les deux dernières semaines, les cas sont répartis sur 16 communes :

- L'ouest rapporte 70 % des cas.
- Le nombre de cas augmente dans le sud (Saint-Joseph et Saint-Pierre) et dans le nord (Saint-Denis).

Les regroupements de cas (foyers de dengue) sont identifiés dans les quartiers suivants :

Région Ouest

- **Le Port** (Cité Parny, Manes, Satec, SIDR Basse, Vieille ville, Say, Piscine, Zac1, ZUP 1, Cœur Saignant Haut, Cœur Saignant Bas, Zone Industriel n°1, Rivière des Galets)
- **La Possession** (Moulin Joli, Pichette)
- **Saint Paul** (La Plaine, Lotissement Bellevue)

Région Sud

- **Saint-Joseph** (Les Jacques, La Cayenne, Le Butor, Le Goyave, Carosse)
- **Tampon** (Les Quatre Cents)

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **765 cas confirmés**
- **48 hospitalisations**
- **95 passages aux urgences**

Région Nord

- **Saint-Denis** (Bellepierre)

Des cas isolés ont été localisés dans les communes de **Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Leu, Saint-Paul, Le Port, La Possession, Le Tampon, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte Suzanne, Cilaos, Petite-Ile, Les Avirons, Saint Benoit, Etang Salé, Trois Bassins**

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques, y compris les 7 jours suivants l'apparition des symptômes :**
 - répulsifs,
 - moustiquaires,
 - vêtements longs,
 - diffuseurs.

Continuez à se protéger même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ;

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile ;
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'anamyses médicales prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.



Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : <https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>

Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77

Mél : communication@reunion.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974